



**PROCES VERBAL
Du Comité Syndical
du 06/12/2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 6 décembre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etai^{ent} présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, André LAITU, Jean RONSIN, Teddy REGNIER, Jean-Claude BELINE, Rémi PITRE, Georges DUMAS, Christian SORIEUX, Patrick HERVIOU, Régis GEORGET

Etai^{ent} absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Emmanuelle ROUSSET et Marie-Edith MACE, Messieurs Yann SOULABAILLE, Guillaume PERRIN, Marcel LE MOAL, Jean-Francis RICHEUX

Pouvoir : Madame Marie-Edith MACE à Monsieur Michel DEMOLDER
Monsieur Jean-Francis RICHEUX à Monsieur Teddy REGNIER

Assistaient également : Madame DUVAL du SIEFT, Monsieur Xavier GUILLOTON de OUEST35, Messieurs Antoine DECONCHY, Jean-Pierre TROUSLARD et Madame Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Monsieur Michel DEMOLDER

Nombre de Membres du Comité présents : 11

Nombre de Membres du Comité votants : 13

Date de la convocation : le 29 novembre 2024

La séance est ouverte à 9h40 sous la présence de Monsieur Joseph Boivent.

A la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse et des annexes résumant l'ensemble des points

Administration générale

N°24/12-01 **Approbation du procès-verbal du comité du 03/10/2024**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) **ENTERINE** ledit compte-rendu.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

N°24/12-02 **Désignation d'un secrétaire de séance**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) **NOMME** Monsieur Michel DEMOLDER Secrétaire de séance.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

N°24/12-03 **Point sur les délégations au président et au bureau**

Délégations du Président

Marchés et conventions

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 3 octobre au 28 novembre 2024 :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC) €
14/09/2024	Signature convention ecod'o PRO 2024 (selon délib. 13/3/2022 et BP 2024)	CCI	25 000,00
10/10/2024	Repas de Service	A la Vieille Auberge	154,00
21/10/2024	Trousses de secours	Ugap	52,09
23/10/2024	Intervention dans un puit drainage	Cord Attitude	3 050,40
28/10/2024	Location salle de réunion	Maison de l'agriculture	328,80
23/10/2024	Travaux de mise en sécurité à Goven	Saur	4 138,66
31/10/2024	Fournitures	Lyreco	328,06
07/11/2024	Signature Chaire Eau et territoires 3 ans (selon délib. 5/10/2023 et BP 2024)	La Fondation Université de Rennes	90 000,00
13/11/2024	AVA : opération annuelle d'entretien des haies replantées	Lamy	3 684,00
07/11/2024	Programme de recherches en eau : réalisation sondages électromagnétiques (selon délib 5/10/2023 et BP 2024)	ANTEA/ CCBR	51 000,00

Monsieur Pitré s'interroge sur les haies replantées mais qui n'ont pas repris. Il souhaiterait que ces linéaires soient pris en charge par le SMG-EAU35. Monsieur Boivent indique que ces linéaires devront être pris en compte dans le prochain marché.

Délégations au Bureau

Ressources Humaines

01/11/2024	CDD 1 mois SIG avant stagiairisation
01/12/2024	Contrat de projet de 3 ans communication
01/12/2024	Titularisation adjoint Administratif suite à année stagiairisation

Après en avoir délibéré, les membres du Comité prennent acte des décisions prises.

Ressources Humaines

N°24/12-04 Transformation d'un poste de Technicien principal en poste de Technicien territorial

Les effectifs du SMG-Eau35 comptent un poste de technicien principal concernant la gestion des données et le système d'information géographique.

À la suite du départ de la titulaire du poste, celui-ci est occupé depuis 8 novembre 2021 par un agent en CDD, qui vient d'obtenir son concours de technicien territorial.

Il est demandé au comité de modifier le poste permanent de technicien principal en le transformant en poste de technicien territorial.

Le Président demande aux membres du comité de :

- **TRANSFORMER** le poste de technicien principal en poste de technicien territorial à partir du 6 décembre 2024
- **DECIDER** de modifier le tableau des effectifs
- **L'AUTORISER** à procéder à la nomination

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

N°24/12-05 Action sociale – adhésion des agents retraités au Comité National d'Action Sociales

Monsieur Deconchy explique le SMG-Eau35 a mis en place une œuvre d'action sociale pour ses agents en adhérant au Comité National d'Action Social (CNAS). Il indique que le CNAS est une association loi 1901 à but non lucratif, à portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. Pour cela, il propose à ses bénéficiaire un large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réductions...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes des agents territoriaux.

Monsieur Boivent indique qu'au SMG-Eau35, l'adhésion au CNAS n'est possible que pour les agents ayant un emploi permanent (à temps complet ou incomplet) et pour les agents contractuels (dès lors qu'ils cumulent au moins 6 mois de contrat de travail dans l'année).

Monsieur Deconchy précise que les cotisations annuelles pour l'année 2024 au CNAS sont les suivantes :

- 217 € / agent actif / an
- 141 € / agent retraité / an

Monsieur Boivent demande aux membres du comité de se prononcer sur l'intégration à compter du 1er janvier 2025 à nos bénéficiaires CNAS, des agents retraités dans la limite de 5 années après leur départ en retraite (1 agent actuellement).

Après discussion les membres du comité **rejetent par 9 voix contre, 1 voix pour et 2 abstentions** cette proposition de délibération

FINANCES - TRAVAUX

N°24/12-06 **Eligibilité des travaux**

Monsieur Trouslard présente ce point. Il explique que de nouvelles demandes de financement sont à étudier dans le cadre de notre règlement financier :

1) Usine de Couabrac (CCBR- Dingé)

Cette usine est alimentée potentiellement par trois ressources : forages du Mas et de l'Herbage et le puits de la Gare. Les qualités des trois ressources étant différentes, plusieurs études ont été menées pour savoir si on maintenait le puits de l'Herbage qui est le plus compliqué à traiter : fer, turbidité, COT, nickel, pesticides,... Afin de pouvoir produire le maximum soit 1000m³/j, la collectivité a retenu de traiter les trois ressources. De plus, l'usine actuelle étant obsolète, il est prévu de refaire une usine neuve avec traitement des pesticides par CAG. Le montant prévisionnel des travaux est de 3 388 k€. Le nouveau règlement financier permet un financement à 80% avec un plafond. L'usine traitant 50m³/h le plafond est de 250k€ + 30k€*50, soit 1 750k€

2) Usine de Bleuquen (CCBR-Evran)

Actuellement, seul un traitement de chloration est appliqué. Or régulièrement les pesticides totaux dépassent les 1µg/l avec une forte présence de chlorothalonil. Il est envisagé d'ajouter un traitement au CAG là aussi pour un débit de 50m³/h. Le nouveau règlement financier permet un financement à 80% avec un plafond. Les travaux sont chiffrés à 1 060 k€. Ceux-ci ne concernant que les pesticides le plafond est de 100k€ + 10k€*50, soit 600k€.

3) Barrage de Rophemel

Le comité de juin 2024 a décidé de financer à hauteur de 50% les travaux du barrage de Rophemel exceptés ceux liés à l'usine hydroélectrique (lots 3 et 4). L'ensemble des autres travaux et études s'élèvent aujourd'hui à 13,6 M€ y compris deux avenants sur le lot génie civil. La participation du SMGEau35 est donc de 6,8 M€, dont un emprunt de 5M€ et une subvention directe de 1,5M€ déjà versée.

Monsieur Deconchy rappelle que le règlement financier permet de participer au financement des « petites » usines de productions jusqu'à 80% des dépenses, contre 30 % précédemment. Cependant, cette participation est plafonnée.

Monsieur Boivent indique que les syndicats de productions ruraux sont pénalisés par cette règle par rapport aux syndicats urbains.

Arrivé de monsieur Georget 10h04

Les membres du comité valident à l'unanimité les 3 propositions de financement dans la limite des plafonds définis dans le règlement financier du SMG-EAU35.

Maître d'ouvrage	Caractéristiques	Stade d'avancement	Montant Prévisionnel (€ HT)	Travaux éligibles à la participation du SMG
CCBR :	Usine de Couabrac	AVP	3 388 000	Oui – plafond à 1 750 000€
CCBR :	Usine de Bleuquen	AVP	1 060 000	Oui – plafond à 600 000 €
CEBR	Barrage Rophemel	Marchés	13 600 000	Éligibilité de juin 2024 – 50% - hors lots 3 et 4

Monsieur Deconchy précise que ces montants seront à inscrire sur le programme d'opération 2025.

Monsieur Trouslard présente rapidement un point sur l'ensemble des travaux.

- AVA : les lots canalisations sont soldés à l'exception du lot 5. Reste à détruire l'ancien ouvrage de pompage à Bains sur Oust alimentant Oue35. Les derniers travaux à Villejean sont en cours de finalisation.
- Usine de Rophemel : fin du génie civil et début d'installation des équipements hydrauliques. La remise en service de l'usine est prévue courant février 2025.
- Usine de Fougères : 2/3 du génie civil est terminé, les essais d'étanchéité sont en cours.

N°24/12-07 Programme complémentaire n°3

Madame Perraton présente ce point, elle explique qu'au vu de l'évolution des taux variables et des rattrapages de demandes de subvention de l'année dernière, certaines inscriptions du programme d'opération 2024 s'avèrent insuffisantes pour réaliser les derniers versements de participations aux annuités d'emprunts de travaux.

Il est donc demandé aux membres du comité d'ajouter les inscriptions suivantes :

Bénéficiaire	Thème		Montant à inscrire
CEBR	Remboursement des annuités d'emprunts – complément	Emprunt n°12	4 500,00€
CEBR	Remboursement des annuités d'emprunts - complément	Emprunt n°13	1 610,00€
Eau des Portes de Bretagne	Remboursement des annuités d'emprunts - complément	Emprunt n°6	17 000,00€
Eau des Portes de Bretagne	Remboursement des annuités d'emprunts - complément	Emprunt n°7	22 717,00€

1°) **AJOUTER** au programme d'opérations du budget primitif 2024 le programme complémentaire n°3 composé des opérations présentées dans le tableau ci-dessus.

2°) **ACTER** que les dépenses liées à ces opérations s'élèvent à un montant total de 45 827€ Euros. **Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.**

N°24/12-08 Autorisation d'engager des dépenses pour les 3 premiers mois de 2025

Monsieur Boivent rappelle que comme le CGCT le permet, il est possible d'assurer la continuité du fonctionnement comptable du SMG-Eau35 avant le vote des budgets primitifs prévu en mars. Pour cela il est nécessaire d'autoriser le syndicat à engager les dépenses suivantes :

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2025		
Chapitre + libellé nature	Crédits ouverts en 2024 (BP+DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2025 -
20 Immobilisations incorporelles	45 000,00€	11 250,00€
21 Immobilisations corporelles	53 100,00€	13 275€
23 Immobilisation en cours	2 400 000,00€	600 000,00€
45 Opérations par compte de tiers	2 169 732,58€	542 433,14€
Total des dépenses d'équipement	4 667 832,58€	1 166 958,14€

Après en avoir délibéré, la proposition est adoptée à l'unanimité

Suite à une erreur matérielle les montants de la délibération ont été rectifiés pour ne tenir compte que des montants proposés au budget 2024, sans tenir compte des Restes à réalisés 2023.

Aqueduc Vilaine Atlantique

N°24/12-09 Désignation des membres du conseil d'exploitation de la Régie

Monsieur Deconchy explique que suite au vote des statuts de la Régie du SMG-Eau35, le conseil d'exploitation doit être nommé.

Monsieur Boivent rappelle les discussions du dernier comité et propose de nommer les membres du bureau du SMG-Eau35 comme membres du conseil d'exploitation de la régie AVA. Il rappelle que les membres du conseil d'exploitation de la Régie sont nommés pour toute la durée du mandat et sont :

- Monsieur Joseph BOIVENT
- Monsieur Michel DEMOLDER
- Monsieur Jean-Francis RICHEUX
- Monsieur Teddy REGNIER
- Monsieur Rémi PITRE
- Monsieur Georges DUMAS
- Monsieur Patrick HERVIOU
- Monsieur Christian SORIEUX

Après en avoir délibéré, la proposition est adoptée à l'unanimité

N°24/12-10 Aqueduc Vilaine Atlantique : approbation de la convention d'achat/ vente d'eau 2025 à Eaux et Vilaine

Monsieur Deconchy rappelle que le SMG-Eau35 fournit et reçoit de l'eau avec Eaux et Vilaine au niveau du réservoir de Sixt-sur-Aff. Une convention a été signée pour l'année 2024 et il convient d'en signer une nouvelle pour l'année 2025.

Les caractéristiques de cette nouvelle convention ont été vues lors d'une rencontre avec le collège Eau potable d'Eaux et Vilaine. Elle précise :

1. La description des scénarios de de fonctionnement de la conduite :
 - Le fonctionnement sanitaire vers Rennes (environ 9 400 m3/j vers Rennes)
 - Le fonctionnement sanitaire vers Ferel (environ 12600 m3/j vers Ferel)
 - Le fonctionnement de sécurisation vers Rennes (jusque 20 000 m3/j)
 - Le fonctionnement de sécurisation vers Ferel (jusque 24 000 m3/j)
2. L'engagement d'un achat d'un volume net annuel par le SMG-Eau35 de 350 000 m3/an
3. La facturation annuelle des différentiels des volumes à Sixt-sur-Aff
4. Des prix de vente d'Eaux et Vilaine équivalent à celui de 2024 (avec une augmentation d'1 c€/m3 liée à la mise en place d'une nouvelle redevance par la Région sur les prélèvements dans les cours d'eau navigables et canaux) :
 - 1,0910 €/m3 pour les 350 000 premiers m3
 - 0,5410 €/m3 pour les volumes supplémentaires vers l'Ille-et-Vilaine

Cette convention porte uniquement sur l'année 2025, dans l'attente d'une convention pérenne pour les années suivantes, à négocier courant 2025.

Monsieur Boivent intervient et indique qu'il existe des différences d'approche avec le collège Eau potable d'Eau et Vilaine. Il souhaite que la prochaine convention soit plus en adéquation avec la réalité des échanges d'eau et pas uniquement basée sur un delta des volumes (achat-vente d'eau), et prenne compte la sécurisation réciproque des territoires, notamment lors des périodes de pointe.

Monsieur Demolder lui exprime son assentiment et indique que dans certaines régions, il existe des tarifs saisonniers. Il indique également que l'AVA est une sécurisation pour l'ensemble du département mais également pour les départements limitrophes tel que le 56, le 44...

Monsieur Pitré explique que la vision « delta » est très restrictive et qu'elle gêne dans les négociations du prix de vente d'eau.

Monsieur Boivent indique avoir accepté le prix de l'eau pour l'année 2025, car un engagement avait été conclu sur la base des négociations de 2016. Mais il souhaite que la prochaine convention soit rédigée différemment.

Monsieur Régnier intervient en rappelant l'importance d'adhérer à Eau et Vilaine.

L'ensemble des membres de la CEBR demande que cette vision « delta » soit retirée dans la prochaine convention.

Monsieur Ronsin demande si le fonctionnement de la canalisation est opérationnel. Monsieur Deconchy indique le prochain changement de sens est prévu avant l'été 2025 mais nécessite des travaux au préalable. Par ailleurs, la durée de fonctionnement dans un sens ne devrait pas être inférieure à 2 mois, sauf évènement particulier.

Après discussion les membres du comité adoptent à la majorité des membres présents
4 abstentions (Michel DEMOLDER, Marie-Edith MACE, André LAITU, Régis GEORGET)

N°24/12-11 Aqueduc Vilaine Atlantique : approbation de la convention d'achat/ vente d'eau 2025 à CEBR

Monsieur Deconchy, rappelle que le SMG-Eau35 échange de l'eau avec la Collectivité Eau du Bassin Rennais au niveau de l'usine de Villejean. Une convention a été signée pour l'année 2024 et il convient d'en signer une nouvelle pour l'année 2025.

La convention se base sur la même trame que celle d'achat à Eaux et Vilaine. Conformément à la proposition du comité de pilotage de novembre 2024, elle se base sur une revente des débits sanitaires (différentiel annuel) par le SMG-Eau35 pour arriver à un tarif cohérent, proche du prix d'achat de Ouest 35 et des prix de vente de l'exploitant de la CEBR :

- La facturation des 350 000 premiers m3 au tarif de 0,6210 €/m3
- La facturation des prix suivants 0,5410 €/m3 pour les volumes supplémentaires vers l'Ille-et-Vilaine en cas de secours

Conformément aux orientations prises préalablement à la mise en service de l'Aqueduc, les volumes sanitaires arrivant à Rennes devront l'objet d'une répartition auprès des collectivités acheteuses à CEBR.

Cette convention porte uniquement sur l'année 2025, dans l'attente d'une convention pérenne pour les années suivantes.

Monsieur Boivent indique que les volumes sanitaires seront facturés au même prix et répartis sur la grande partie du département, excepté le syndicat de EPSM. Il souhaite encore une fois signaler le fait que le nord du département ne bénéficie pas de cette sécurisation, et qu'un accord doit être étudié afin de trouver des solutions techniques – et non pas uniquement financières- pour sécuriser ce syndicat.

Après discussion les membres du comité adoptent à l'unanimité cette convention et autorisent le président à signer et à accomplir toute formalité et à prendre tous actes y afférents.

Messieurs Sorieux et Pitré demandent que soit mis à l'étude la « future » canalisation reliant la conduite d'AVA au SIEFT.

Monsieur Deconchy indique que des rencontres ont lieu, actuellement, pour déterminer les besoins des différents secteurs, CEBR-OUEST35... Il signale que ce point sera abordé lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

ECONOMIES D'EAU

N°24/12-12 Convention « Ecodo PRO 2025 » avec la CCI pour les actions d'économies d'eau avec les industriels

Monsieur Boivent rappelle que le SMG-Eau35 est partenaire depuis 2023 du programme régional « Ecodo PRO » de la CCI Bretagne pour la réalisation d'actions d'économies d'eau chez les industriels et autres gros consommateurs.

Il laisse la parole à Madame Ainaoui en charge de cette thématique. Elle explique que le programme prévisionnel 2025 de cette opération en Ille-et-Vilaine porte sur les éléments suivants :

- Prospection et diagnostics de consommation chez 15 nouveaux industriels/ gros consommateurs sur tous les territoires volontaires d'Ille-et-Vilaine (y compris sur CEBR qui menait jusque-là son propre programme avec la CCI)

- Retour chez 10 établissements diagnostiqués en 2023-2024 pour évaluer et accompagner les actions mises en place
- Accompagnement d'1 ou 2 « grappes sectorielles » sur des filières précises
- Contribution aux actions régionales (fiches thématiques, webinaires...)

Elle indique que dans le même temps, le SMG-Eau35 réalisera un suivi de l'évolution des consommations de l'ensemble des établissements concernés dans le cadre de l'Observatoire de l'eau.

Le volume financier prévu en 2025 à l'échelle régionale est de l'ordre de 462 000 € HT, dont environ 90 000 € en Ille-et-Vilaine, avec une participation financière du SMG-Eau35 prévue de 37 000 €.

Monsieur Boivent indique que plusieurs entreprises se sont manifestées afin d'être accompagnés. Il précise également que les tarifs supprimant la dégressivité ont certainement permis aux industriels de réfléchir sur leur consommation d'eau.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité. Le président est autorisé à signer cette convention de partenariat annuelle avec la CCI, et les crédits seront inscrits sur le budget principal du SMG-Eau35.

N°24/12-13 Présentation de l'outil d'analyse des consommations d'eau potable

Madame Ainaoui explique qu'à la suite du projet de recherche « Eau pour demain », le SMG-Eau35 a développé un outil automatisé de catégorisation des abonnés à partir de l'analyse des fichiers de facturation. Cet outil permet de mieux connaître la consommation de divers types d'abonnés comme les agriculteurs, les commerces, les services publics et de les distinguer des consommations réellement domestiques. Elle précise que l'objectif de ce travail est d'orienter et d'évaluer les politiques d'économies d'eau sur les territoires et de mieux prévoir les évolutions de consommations à moyen et long terme.

Monsieur Boivent rappelle que OUEST35 a permis de bénéficier de cet Outil-Analyse dans le cadre d'une mise à disposition du service.

Les premiers résultats sont présentés au comité syndical par Madame Ainaoui. Elle présente la méthodologie et l'analyse des résultats observés.

Monsieur Boivent remercie Madame Ainaoui et Monsieur Masci pour ce travail méticuleux. Il souligne la pertinence des données, qui permettront de cibler les prochaines actions à mener au niveau des économies d'eau.

D'autres membres du SMG-Eau35 souhaitent solliciter ce service afin d'obtenir l'analyse de leur secteur.

Il est 11h45, la séance est levée.